

FRANCE

Nul n'ignore les atouts de la France dans des domaines tels que l'énergie nucléaire, l'aérospatiale et les transports. Néanmoins, les résultats en matière d'innovation, mesurés à l'aune de divers indicateurs, ont reculé ces dernières années. La baisse des dépenses de R-D, qui ont été ramenées de 2.3 % du PIB en 1995 à 2.1 % en 2006, a fait passer la France derrière l'Allemagne (2.5 %), mais elle reste juste devant le Royaume-Uni (1.8 %). Jusqu'au milieu des années 2000, la France s'est laissée distancer par ses principaux concurrents dans des disciplines en plein essor, notamment les biotechnologies et les nanotechnologies.

Comme dans beaucoup d'États membres de l'UE, le secteur public engage une part importante des dépenses de R-D, et celle des entreprises progresse lentement. La France affiche un nombre de publications scientifiques par million d'habitants légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, et elle ne parvient pas à égaler non plus le Royaume-Uni ou l'Autriche, lesquels dépensent pourtant moins en R-D.

La France a été à l'origine de 4.5 % des brevets déposés dans le monde en 2005, et le nombre de brevets triadiques par habitant avoisine la moyenne de l'OCDE. Si le nombre de brevets déposés par les universités a augmenté, la commercialisation des résultats de la recherche laisse encore à désirer. Le taux de création d'entreprises s'est amélioré à la faveur d'initiatives telles que le statut de « jeune entreprise innovante », mais rares sont les nouvelles entreprises qui connaissent une croissance soutenue. Le marché du capital risque est de faible envergure et les investissements y sont moins orientés vers le capital d'amorçage qu'au Royaume-Uni.

Les entreprises françaises sont à la traîne en ce qui concerne le nombre d'innovations de produit mises au point en interne, notamment dans le secteur manufacturier, où l'innovation est cruciale pour la compétitivité des exportations. De fait, entre 1996 et 2005, la part de la France dans les exportations de moyenne, moyenne-haute et haute technologie est tombée à 6.8 % du total mondial. Les entreprises françaises ont des résultats quelque peu

meilleurs en innovation de procédé, sans toutefois s'écarter de la moyenne.

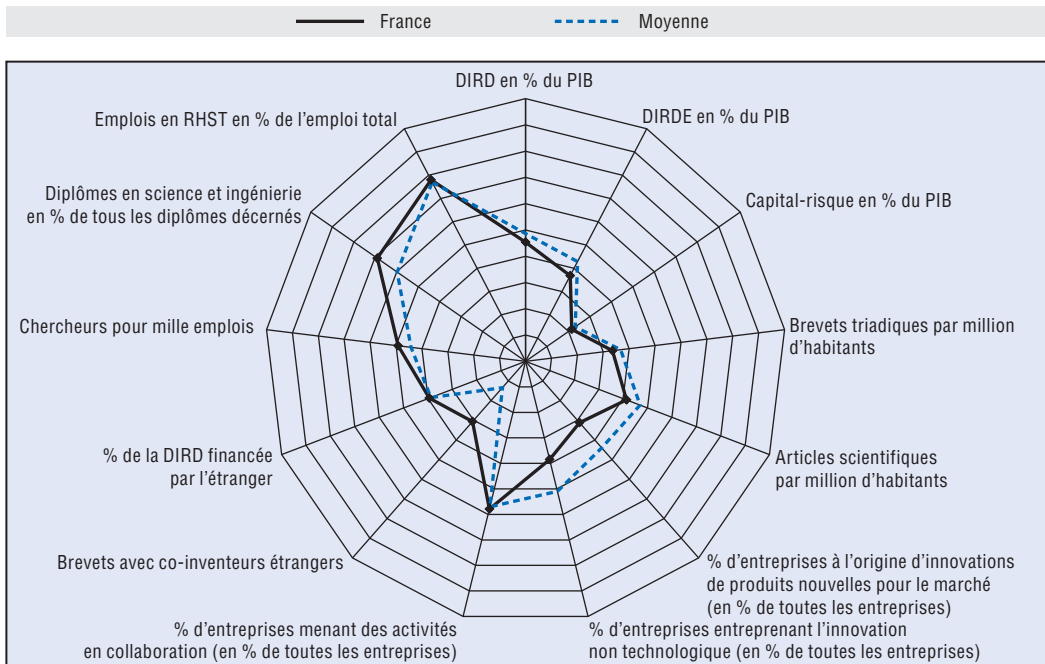
En 2006, en vertu d'une nouvelle loi, le Haut conseil de la science et de la technologie a été créé, et les structures ministérielles remaniées, afin d'apporter davantage de cohérence à l'élaboration de la politique nationale de recherche et de cibler la recherche sur des domaines essentiels, tels que la santé, les technologies de l'information et des communications, les nanotechnologies, l'énergie et le développement durable.

Dans le souci d'améliorer la qualité de la recherche et son retentissement, une loi de 2007 a donné aux universités des moyens de contrôle accru sur leurs ressources financières et humaines. L'Agence nationale de la recherche (ANR), créée depuis peu, octroie des financements sur projets et sur appel à projets dans des domaines prioritaires déjà définis. Par ailleurs, une Agence d'évaluation indépendante (AERES) a été créée en 2007 pour évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les unités de recherche et les programmes post-licence.

Pour accroître le soutien public à la R-D des entreprises, le gouvernement a modifié le crédit d'impôt recherche à compter de 2008 : dorénavant, il sera exclusivement fonction du volume et fixé à 30 % sur les premiers 100 millions EUR, avec des taux préférentiels de 50 % la première année et de 40 % la deuxième pour les nouvelles entreprises. L'Agence de l'innovation industrielle (AII) a été intégrée au sein de l'entité publique en charge de l'innovation (OSEO Innovation) pour rationaliser les aides publiques consenties aux petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement donne en outre une nouvelle impulsion aux 71 pôles de compétitivité (y compris les 17 pôles à vocation mondiale) servant de « guichet unique » où s'adresser pour solliciter des aides publiques à l'innovation. Un nouveau dispositif de financement, baptisé France Investissement, a pour mission d'utiliser des fonds de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lever des capitaux auprès d'investisseurs providentiels et mobiliser du capital risque au bénéfice de start-ups innovantes.

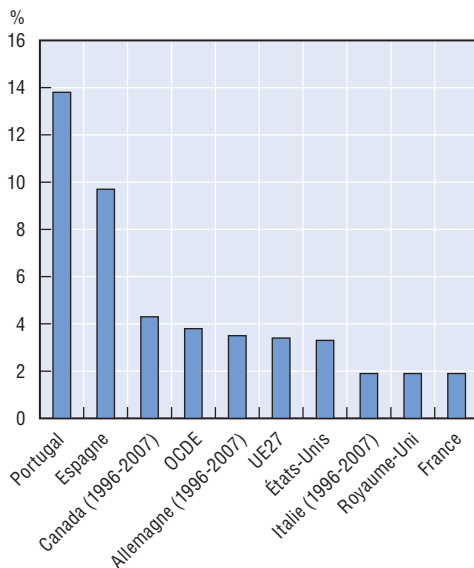
Science et innovation : profil de la France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/463743152781>

Croissance de la R-D des entreprises, taux de croissance annuel moyen en dépenses, USD de 2000 en PPA

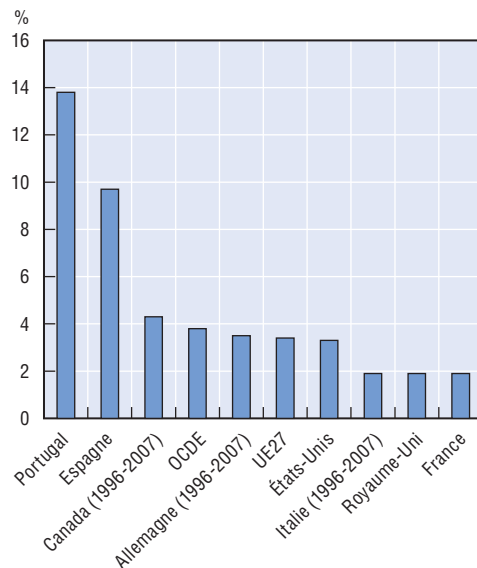
Exemples, 1996-2006



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/463776265058>

Innovateurs internes de produits classés par secteur, 2002-04 (ou années les plus proches disponibles)

En pourcentage de l'ensemble des entreprises



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/463777273374>